

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Ana Roch, Thierry Cerutti, Florian
Gander*

Date de dépôt : 5 avril 2019

Proposition de motion **Couches jetables versus couches lavables**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'impact sur l'environnement des couches jetables est indéniable ;
- qu'une couche jetable se compose d'une matière imperméable plastique en externe (polypropylène ou polyéthylène), d'un gel absorbant (polyacrylate de sodium) et d'un feuillet interne en papier ;
- qu'un enfant par sa consommation de couches jetables, selon certaines études, utilisera environ 25 kg de plastique (polypropylène) équivalent à 67 kg de pétrole (en moyenne une tasse de pétrole par couche jetable) en énergie et cinq arbres ;
- que, toujours selon ces études, 5 millions d'arbres sont abattus chaque année pour fabriquer des couches ;
- que le blanchiment du papier au chlore produit de la dioxine, toxique pour sa santé et pour l'environnement ;
- qu'à cela s'ajoute, comme pour tout produit importé, la pollution liée au transport, les fameux « Pampers » étant produits aux Etats-Unis ;
- qu'outre la pollution, la gestion de ces déchets représente un coût important pour les collectivités donc les impôts (un enfant produira au total environ une tonne de couches jetables souillées ou 35 m³ de déchets !) ;
- que le traitement de ces déchets coûte aux collectivités environ 200 F par tonne de couches. Celles-ci seront soit enfouies, mettront 500 ans à se décomposer et relâcheront des produits toxiques dans l'air, les sols et les

- nappes phréatiques, soit incinérées, produisant des fumées toxiques – les dioxines ;
- qu’une couche lavable de son côté est fabriquée pour la partie absorbante en fibres naturelles (coton, chanvre, bambous) ou synthétiques (microfibres ou polaire), le chanvre et le bambou ayant des propriétés antifongiques et antibactériennes ;
 - que la production de coton est énergivore en pesticides (s’il n’est pas biologique) et en eau ;
 - que le chanvre se cultive en agriculture extensive (par opposition à l’agriculture intensive) et que, pour les culottes de protection, les plus écologiques sont celles en laine (mais attention aux allergies) ;
 - qu’en principe, une vingtaine de couches sont utilisées et lavées ce qui nécessitera trois lessives par semaines, tout en sachant que, de toute façon, avec un bébé, vous ferez grosse modo autant de lessives pour ses vêtements et les vôtres ;
 - qu’en résumé, les couches jetables consomment :
 - 3,5 fois plus d’énergie ;
 - 2,8 fois plus d’eau ;
 - 8,3 fois plus de matières premières non renouvelables ;
 - et produisent 60 fois plus de déchets solides que les couches lavables !

invite le Conseil d’Etat

- à étudier la faisabilité pour la maternité des HUG de remplacer les couches jetables par des couches lavables ;
- à étudier la faisabilité de mettre sur pied une structure pour la collecte et le lavage des couches avec des personnes en insertion professionnelle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comment font les populations qui n'ont pas accès à un supermarché ?

Excréments de chameau séché, lichens et mousses végétales comme absorbants ! Avec les couches lavables, on est loin de ce système. Alors on ne peut pas se plaindre.

Certains pensent que c'est le retour à l'âge de nos grands-parents, mais pas du tout. Les couches lavables actuelles sont bien plus fonctionnelles. Ce n'est pas dépassé, c'est l'avenir ! Un jour ou l'autre nous n'aurons plus le choix, autant s'y mettre illico presto !

Utiliser des couches lavables c'est aussi montrer le bon exemple à son enfant, à ses frères et sœurs et ainsi sensibiliser son entourage et éviter le « *Je balance et je m'en balance* ».

De plus, on peut même aller plus loin, car cette démarche a permis à une association de voir le jour, cette dernière collecte, lave et rapporte les couches lavables grâce à un contrat de prestation avec l'hôpital.

Elle emploie des personnes en insertion et offre ce même service aux parents à la sortie de la maternité.

Ces démarches ont déjà été mises en place dans le deuxième hôpital de France, dans le Centre-Val de Loire en Normandie.

Et en plus elles sont confortables, douces et belles !

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de faire bon accueil à la présente motion.